

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 700

21 septembre 1999

SOMMAIRE

ABP, S.à r.l., Wiltz pages 33570, 33573	European Multi Index Fund, Sicav, Luxembourg 33576
Banco Totta & Acores S.A., Succursale de Luxembourg, Luxembourg 33554	Euro Synergies Founder S.A., Luxembourg 33576
Banque du Gothard S.A., Lugano (Suisse) 33554	Eurotechnik S.A., Luxembourg 33576
B & B Venture S.A., Luxembourg 33554	Ewards Holdings S.A., Luxembourg 33576
Belair Management Company S.A., Luxembourg 33555	Ferhel S.A. Holding, Luxembourg 33577
Big Investment Fund, Sicav, Luxembourg 33557, 33558	Fiducenter S.A., Luxembourg 33577
Biopharma Holding S.A., Luxembourg 33555	Fiduciaire Launach S.A., Luxembourg 33578
Blueshire S.A., Luxembourg 33558	Fidenco Conseil S.A., Luxembourg 33579
B.T. Corporate Finance S.A., Luxembourg 33558	Fortis Luxembourg-IARD S.A., Luxembourg 33580
Cardoso et Frère, S.à r.l., Luxembourg 33554	Forum International S.A., Luxembourg 33577
Carlisle Finance S.A., Luxembourg 33556, 33557	Froidchapelle S.A., Luxembourg 33580, 33581
Carrier 1 International S.A., Strassen . . . 33559, 33562	Galea Finance Holding S.A., Luxembourg 33581
Cassis Holding S.A., Luxembourg 33558	Galilée Fund, Sicav, Luxembourg 33582
CDC International Fund, Sicav, Luxembourg . . . 33562	Generale Advisory Company S.A., Luxembourg . . . 33583
CEF, Compagnie Européenne de Financement S.A., Luxembourg 33565	Gestec Luxembourg S.A., Luxembourg 33580
Centra Fides & Partners S.A., Luxembourg 33563	Global Fund Selection, Sicav, Luxembourg 33573
Chemolux, S.à r.l., Foetz-Mondercange 33563	Grandros S.A., Luxembourg 33581, 33582
C.I.C.A.C. S.A., Luxembourg 33563	G.R. International S.A., Luxembourg 33579
Claire Holding S.A., Luxembourg 33564	Groovs & Partners Holding S.A., Luxbg . . . 33578, 33579
CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Strassen 33555	Guidalpa S.A., Luxembourg 33583
Colbach (Luxembourg) S.A., Luxembourg 33565	Harmonie S.A., Luxembourg 33584, 33586
Colugest S.A., Luxembourg 33565	Hartway & Jones Holding S.A., Luxbg . . . 33582, 33583
Compaq Capital Holding Limited, S.à r.l., Luxbg 33566	Hedera Re S.A., Senningerberg 33586
Concorde Gestion, S.à r.l., Bertrange 33566	He'enalu, S.à r.l., Senningerberg 33587
Congo, S.à r.l., Luxembourg 33566	Helena S.A., Luxembourg 33587
Copacabana Drinks, S.à r.l., Luxembourg 33567	Hiorts Finance S.A., Luxembourg 33588
Coparco S.A., Luxembourg 33565, 33566	Hydroventure S.A., Luxembourg 33588
Corema & Cadillon Holding S.A., Luxbg 33567, 33568	IBI Fund, Sicav, Luxembourg 33589
Corepi S.A., Senningerberg 33568	I.L.L., Informatique Luxembourg Laboratoire S.A., Luxembourg 33589
Cosmetics International Investments S.A., Luxbg 33568	Illinois S.A.H., Luxembourg 33592, 33593
Costa del Sol S.A., Luxembourg 33569	Imacorp Business Centre S.A., Luxbg . . . 33593, 33594
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg 33564	Induaiwa A.G., Luxembourg 33588
Crépuscule, S.à r.l., Luxembourg 33569	Infopartners S.A., Howald 33594
Daiwa Japan Small Equity Fund, Sicav, Luxbg . . . 33568	Interspar Verwaltungsgesellschaft - Interspar Société de Gestion - Interspar Management Company S.A., Senningerberg 33594, 33599
Decarenta Conseil S.A., Luxembourg 33574	Invesco GT Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg 33599
Dinis, S.à r.l., Rodange 33567	Invesco GT Global Management S.A., Luxbg 33600
Ducrinvest Holding S.A., Luxembourg 33574	Isaver S.A., Luxembourg 33600
Ecu Conseil S.A., Luxembourg 33575	Ivory Invest S.A., Luxembourg 33599
Editions Revue S.A., Luxembourg 33575	J & H Marsh & Mc Lennan Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg 33593
Epicerie Ouriense, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 33574	KBC Institutional Cash, Sicav, Luxembourg 33600
EuroBC Conseil S.A., Luxembourg 33566	Planungsgruppe A.G., Luxembourg 33591
Euro-Invest & Trade Group S.A., Luxembourg . . . 33575	
Europatour Investment Holding S.A., Luxbg 33575	
European & Asian Fund Management S.A., Luxembourg 33569	

BANQUE DU GOTHARD S.A., Lugano (SUISSE), Société Anonyme.

Siège social: CH-6901 Lugano, Viale S. Franscini.
R. C. Luxembourg B 17.598.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 59, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
BANQUE DU GOTHARD
V. Zanchi H. Ernzen
Membres de la Direction

(32800/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**BANCO TOTTA & ACORES S.A., Société Anonyme,
Succursale de Luxembourg.**

Siège social: Luxembourg, Avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 40.382.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

J. Ricardo Da Silva Dias
Le mandataire

(32801/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

B & B VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 525, fol. 61, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD 18,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(32802/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

B & B VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.700.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 juillet a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats et gestion jusqu'au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32803/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CARDOSO ET FRERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1017 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.103.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature

(32816/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

BELAIR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.939.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 19 march 1999

- The co-optations of Messrs Jan Vanden Bussche and Masafumi Hikima as Directors in replacement of Messrs Marie-François Lhote de Selancy and Kenji Wada, resolved on 29 June 1998 and 12 November 1998, respectively are ratified.
- Messrs Rafik Fischer, Jan Vanden Bussche, Junichi Arimura, Masafumi Hikima and André Schmit are re-elected as Directors for the ensuing year.
- KPMG AUDIT, Luxembourg, are re-elected as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extract
For BELAIR MANAGEMENT COMPANY S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures
Administrative Agent

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32804/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

BELAIR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.939.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective 8 April 1999

- The resignation of Mr Junichi Arimura as a Director of the company is accepted.
- Mr Koji Togawa is elected as a Director in replacement of Mr Junichi Arimura.
- Mr Koji Togawa will terminate his predecessor's mandate.
- It will be proposed to the next General Meeting of the Shareholders to ratify the co-optation of Mr Koji Togawa.

Certified true extract
For BELAIR MANAGEMENT COMPANY S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32805/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

BIOPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.639.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour BIOPHARMA HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric G. Baumann

(32810/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8001 Strassen, 166, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.803.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 décembre 1998

Conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 17 décembre 1998, le Conseil délègue la gestion journalière de la Société à M. Simon Friend, administrateur de la Société.
Luxembourg, le 30 juin 1999.

Pour CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, vol. 525, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32825/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**CARLISLE FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. BHI FINANCE S.A., Société Anonyme).**
Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.360.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of June.
Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company BHI FINANCE S.A. with registered office in L- 1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg B number 67.360, incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, residing at Hesperange, on the 24th of November 1998, published in the Mémorial C, number 96 of the 17th of February 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the same notary Gérard Lecuit on the 30th of November 1998, published in the Mémorial C, number 129 of the 1st of March 1999, and by deeds of the undersigned notary on the 25th and 29th of March 1999, not yet published in the Mémorial C, and on the 26th of April 1999, not yet published in the Mémorial C,

with a corporate capital of thirty-nine thousand five hundred United States dollars (39,500.- USD).

The meeting is presided by Mr Gérard Matheis, MBA, residing at Olm.

The chairman appoints as secretary Mr Christian Bühlmann, employé privé, residing at Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr Dennis Bosje, directeur, residing at Steinfort.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

Changement of the name of the company into CARLISLE FINANCE S.A. and subsequent amendment of article one of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote.

Resolution

The meeting decides to change the name of the company into CARLISLE FINANCE S.A. and subsequently amends article one of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1.** There exists a company (société anonyme) under the title of CARLISLE FINANCE S.A.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated to about twenty-five thousand Luxembourg Francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BHI FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg B numéro 67.360, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 96 du 17 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 129 du 1^{er} mars 1999, et suivant actes reçus par le notaire soussigné en date des 25 et 29 mars 1999, non encore publiés au Mémorial C, et en date du 26 avril 1999, non encore publié au Mémorial C,

avec un capital social de trente-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis (39.500,- USD).

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Matheis, MBA, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à Steinfort.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société en CARLISLE FINANCE S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en CARLISLE FINANCE S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CARLISLE FINANCE S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Matheis, C. Bühlmann, D. Bosje, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 1999, vol. 506, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juillet 1999.

J. Seckler.

(32806/231/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**CARLISLE FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. BHI FINANCE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juillet 1999.

J. Seckler.

(32807/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

BIG INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.382.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 11 février 1999

- Les démissions de Messieurs Irastorza Beguiristain et Javier Saizar Badiola comme Administrateurs sont acceptées.
- Monsieur Tomas Ubiria Zubizarreta est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Irastorza Beguiristain et est nommé Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Tomas Ubiria Zubizarreta termine le mandat de son prédécesseur.
- La cooptation de Monsieur Tomas Ubiria Zubizarreta comme Administrateur sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires pour ratification.

Extrait certifié conforme à l'original

Pour BIG INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32808/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

BIG INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.382.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statuaire tenue le 26 mars 1999

La cooptation du 11 février 1999 de Monsieur Tomas Ubiria Zubizarreta comme Administrateur en remplacement de Monsieur Javier Irastorza Beguiristain est ratifiée.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour BIG INVESTMENT FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32809/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

BLUESHIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.300.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour BLUESHIRE S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(32811/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.232.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour CASSIS HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(32819/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

B.T. CORPORATE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.271.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des
Actionnaires tenue le 9 juillet 1999 à 11.00 heures*

Ordre du Jour:

1. Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire.
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat en accord avec les statuts de la société.
4. Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998;
5. Décision de payer une avance sur la distribution des dividendes aux Actionnaires en accord avec les statuts de la société;
6. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions:

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Madame Anique Klein comme Présidente de la présente.
2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;

3. Après présentation et analyse des états financiers 1998, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1998, à savoir une perte de 17.361.059,- LUF (829.680.247,- ITL);

4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998;

5. L'assemblée générale ordinaire approuve la décision du Conseil d'Administration de procéder au paiement d'une avance sur la distribution des dividendes aux Actionnaires d'un montant de 7.650.000,- Euro en accord avec les statuts de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30 heures.

Pour publication
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32812/766/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Strassen.

R. C. Luxembourg B 65.864.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of the board of directors of CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., a société anonyme,
with its registered office in Strassen,

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held on May 18th, 1999, a copy of which, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., with its registered office in Strassen, was incorporated by a deed passed before notary Gérard Lecuit, on August 13th, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 783 of October 28th, 1998, the articles of Association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary on February 17th, 1999, not yet published.

and has now a subscribed capital of sixty million United States dollars (60,000,000.- USD) represented by thirty million (30,000,000) shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each.

2) The article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at hundred ten million United States dollars (110,000,000.- USD) to be divided into fifty-five million shares (55,000,000) shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each. A maximum of four million four hundred forty-four thousand four hundred forty-four United States dollars (4,444,444.- USD) (not counting any additional options granted to Thomas Wynne or Victor Pelson) are reserved to the holders of options issued under the 1999 Share Option Plan approved by the board of directors on January 15, 1999 and a maximum of eight million United States dollars (8,000,000.- USD) are reserved for the holders of warrants issued as part of an issuance by the corporation of 1) USD Units, each USD Unit consisting of one dollar note due 2009 and one warrant to purchase shares of common stock of the corporation and/or 2) EuroUnits, each Euro Unit consisting of one euro note due 2009 and one warrant to purchase shares of common stock of the corporation, in each case as determined by the board of directors or its designee(s). Subject to what is stated above with respect to the authorized capital reserved to the holders of options and/or warrants, the authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation. The board of directors is hereby authorized to issue further shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32(5) of the Company Act of August 10, 1915, as amended. The board of directors is specifically authorized to make such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential or preemptive right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions, receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital, issuing shares and carrying out all such acts and things as are necessary to document the increase in capital and, in particular, to amend in the legally required notarial form, the present article to reflect the capital increase. Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option, unless transfer restrictions or other restrictions otherwise require. The corporation may refuse to approve a transfer of shares if it determines that such transfer would be in violation of an existing restriction on the transfer of shares which has been brought to its attention (it being understood that such a refusal must not result in a situation where a shareholder of the corporation who wishes to sell his shares to a party who has made a bona fide offer to purchase such shares is forced to continue holding such shares for an extended period of time) and shall notify the grounds for its refusal to the

shareholder seeking to effect the transfer. The board of directors may delegate to any committee formed by the board of directors the responsibility for approving or refusing to approve proposed share transfers as contemplated by the preceding paragraph of this article 5. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds and notes, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds and notes may only be made within the limits of the authorized capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond or note issue. If the corporation issues bonds or notes in registered form, a ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the corporation, or at such other place as the board of directors shall designate for this purpose. Within the limits of the authorized capital set forth above, the board of directors is also authorized to issue warrants giving to each warrant holder a right to subscribe for one or more shares (or for a fraction of a share, it being understood that the corporation shall in no event be obligated to issue any fractional shares), without reserving to the existing shareholders a preferential right to acquire the warrants or to subscribe to shares upon the exercise of the warrants. The board of directors is authorized to determine the conditions under which the warrants will be issued, including without limitation the subscription price to be paid for the shares upon the exercise of the warrants, subject to article 26-5 (1) of the law on commercial companies, as well as the price to be paid in consideration of the warrant, if any. The board of directors may subject the exercise of the warrants to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions, if any, as to the disposal of the shares issued upon the exercise of the warrants.»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of the article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held on May, 18th 1999, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of two million thirty-eight thousand one hundred and forty-two United States dollars (2,038,142.- USD) in order to raise it from its present amount of sixty million United States dollars (60,000,000.- USD) to sixty-two million thirty-eight thousand one hundred and forty-two United States dollars (62,038,142.- USD) by issuing one million nineteen thousand seventy-one (1,019,071) new ordinary shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each, without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

Thereupon, Mr Laurent Lazard, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of one million nineteen thousand seventy-one (1,019,071) new ordinary shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each.

Each of the one million nineteen thousand seventy-one (1,019,071) new ordinary shares has been paid-up by cash payments made by the persons listed in the document annexed to the said board resolution, as was certified to the notary executing this deed who expressly bears witness hereto.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at sixty-two million thirty-eight thousand one hundred and forty-two United States dollars (62,038,142.- USD) represented by thirty-one million nineteen thousand seventy-one (31,019,071) shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each.»

Costs

For the purposes of the registration, the sum of two million thirty-eight thousand one hundred and forty-two United States dollars (2,038,142.- USD) is valued at 1,944,792.- EUR = 78,452,715.- LUF.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately 870,000.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an nil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Maître Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., établie et avant son siège social à Strassen,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société dans sa réunion tenue le 18 mai 1999, dont une copie restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Strassen a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, en date du 13 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 783 du 28 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le même notaire en date du 17 février 1999, non encore publié,

et a actuellement un capital souscrit de soixante millions de dollars des Etats-Unis (60.000.000,- USD) représenté par trente millions (30.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.

2.) L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé de la société est fixé à cent dix millions de dollars des Etats-Unis (110.000.000,- USD) à diviser en cinquante-cinq millions (55.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.

Un maximum de quatre millions quatre cent quarante-quatre mille et quatre cent quarante-quatre dollars des Etats-Unis (4.444.444,- USD) (sans compter d'autres options additionnelles offertes à Thomas Wynne ou Victor Pelson) sont réservés aux détenteurs d'options émises sous le Share Option Plan de 1999, approuvé par le conseil d'administration à la date du 15 janvier 1999 et un maximum de huit millions de dollars des Etats-Unis (8.000.000,- USD) sont réservés aux détenteurs de warrants émis comme partie d'une émission de la société de 1) USD Units, chaque USD Unit consistant en une note de un dollar venant à échéance en 2009 et un warrant pour acquérir des actions ordinaires de la société et/ou 2) des Euro Units, chaque Euro Unit consistant en une note de un euro venant à échéance en 2009 et un warrant pour acquérir des actions ordinaires de la société, dans chaque cas comme il sera déterminé par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s). Sous réserve de ce qui a été dit plus haut, concernant le capital social autorisé réservé aux détenteurs d'options et/ou de warrants, le capital social autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale d'actionnaires, délibérant aux conditions de quorum requis pour une modification du capital social.

Le conseil d'administration est par la présente autorisé d'émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission en vue de porter le capital total de la société au total du capital autorisé en une fois ou en plusieurs fois, tel qu'il le décide librement et d'accepter des souscriptions pour ces actions endéans une période déterminée conformément aux termes de l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Le conseil d'administration est autorisé plus particulièrement à procéder à des émissions sans devoir réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel ou un droit de préemption de souscrire les actions qui vont être émises.

Le conseil d'administration pourra déléguer à une quelconque personne valablement autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou le tout d'une telle augmentation de capital, d'émettre des actions et de procéder à tous actes et actions nécessaires pour documenter l'augmentation de capital et, en particulier, de modifier le présent article pour refléter l'augmentation de capital, sous la forme notariée telle que requise par la loi.

Les actions seront, à l'option du détenteur, exprimés en certificats représentant une seule action ou en des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions seront émises, à l'option de l'actionnaire, comme actions nominatives ou au porteur, sauf au cas où des restrictions au transfert ou d'autres restrictions requièrent le contraire.

La société pourra refuser d'approuver un transfert d'actions si elle estime qu'un tel transfert est en violation d'une restriction existante sur le transfert d'actions qui a été portée à sa connaissance (étant entendu que ce refus ne doit pas résulter en une situation où un actionnaire de la société, qui veut vendre ses actions à une partie qui a fait une offre de bonne foi d'acquérir ces actions, est forcé de garder ces actions pour une période prolongée) et elle notifiera les raisons de son refus à l'actionnaire qui veut procéder au transfert.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout comité établi par le conseil d'administration la responsabilité d'approuver ou de refuser les transferts d'actions envisagés conformément aux termes du paragraphe précédent de cet article 5. La société pourra, dans la mesure de ce qui est permis par la loi, acquérir ses propres actions. De plus, le conseil d'administration est autorisé d'émettre des obligations ou notes ordinaires ou convertibles, nominatifs ou au porteur, avec une dénomination quelconque et payable en n'importe quelle devise. Toute émission d'obligations et de notes convertibles pourra seulement être effectuée dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et le remboursement et toutes autres conditions qui pourront le cas échéant être en relation avec une telle émission d'obligations ou de notes.

Si la société émet des obligations ou des notes au porteur, un registre des détenteurs d'obligations nominatives sera tenu au siège social de la société, ou à toute autre endroit que le conseil d'administration déterminera à cet effet.

Dans le cadre des limites du capital autorisé, le conseil d'administration est également autorisé à émettre des warrants donnant à chaque porteur le droit de souscrire une ou plusieurs actions (ou fraction d'action, en étant sous-entendu que la société ne sera aucunement obligée d'émettre des fractions d'action), sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel d'acquérir des warrants ou de souscrire des actions suite à l'exercice des warrants.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les warrants seront émis, y inclus sans limitation le prix de souscription à payer pour les actions suite à l'exercice des warrants, sans préjudice de l'article 26-5 (1) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, ainsi que le prix à payer en considération du warrant, si applicable. Le conseil d'administration peut soumettre l'exercice des warrants aux conditions qu'il détermine librement, y inclus des restrictions, si applicable, concernant la disposition des actions émises suivant l'exercice des warrants.

3) Conformément aux dispositions précitées de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration a, dans sa réunion du 18 mai 1999, décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions trente-huit mille cent quarante-deux dollars des Etats-Unis (2.038.142,- USD) pour le porter de son montant actuel de soixante millions de dollars des Etats-Unis (60.000.000,- USD) à soixante-deux millions trente-huit mille cent quarante-deux dollars des Etats-Unis (62.038.142,- USD) par l'émission d'un million dix-neuf mille soixante et onze (1.019.071) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Monsieur Laurent Lazard, prénommé, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription des un million dix-neuf mille soixante et onze (1.019.071) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.

Chacune des un million dix-neuf mille soixante et onze (1.019.071) actions nouvelles a été entièrement libérée par des paiements en espèces faits par les personnes reprises au document annexé à ladite résolution du conseil d'administration, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

4) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-deux millions trente-huit mille cent quarante-deux dollars des Etats-Unis (62.038.142,- USD) représenté par trente et un millions dix-neuf mille soixante et onze (31.019.071) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de deux millions trente-huit mille cent quarante-deux dollars des Etats-Unis (2.038.142,- USD) est évaluée à 1.944.792,- EUR = 78.452.715,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ 870.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui a requis le notaire instrumentant de documenter le présent acte en langue anglaise, le comparant a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise; le présent acte documenté en langue anglaise est suivi d'une traduction française, le texte anglais devant prévaloir en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Signé: L. Lazard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 117S, fol. 68, case 3. – Reçu 769.115 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32817/220/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 65.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32818/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**CDC INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. CDC INSTITUTIONS, SICAV).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.023.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 1999, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Marc Boulanger, CDC Asset Management Europe, Paris
- Corinne Couteau, CDC Asset Management Europe, Paris
- Joséphine De Bodinat-Moreno, CDC Asset Management Europe, Paris
- Bernard Fauché, CDC Asset Management Europe, Paris
- Gilles Guérin, CDC Asset Management Europe, Paris
- Michel Lentz, Banque Internationale à Luxembourg S.A.
- Daniel Roy, CDC Asset Management Europe, Paris
- Antoinette Willard, CDC Asset Management Europe, Paris

Pour CDC INTERNATIONAL FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32820/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CENTRA FIDES & PARTNERS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 juillet 1999

Se sont réunis:

1. Monsieur Michel Bourkel, demeurant à Luxembourg;
2. Madame Anique Klein, demeurant à Ernster.

Ordre du Jour:

1. Nomination de deux administrateurs-délégués.
2. Divers.

Résolutions:

Après avoir examiné tous les points à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration décide de nommer comme administrateurs-délégués de la société avec effet immédiat Monsieur Michel Bourkel et Monsieur Giampaolo Albertini, qui acceptent, avec plein pouvoir d'engager la société par leurs signatures individuelles et de faire toute opération bancaire.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration clôt la réunion à 10.30 heures.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

M. Bourkel A. Klein

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32821/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

C.I.C.A.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.145.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour C.I.C.A.C. S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(32823/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CHEMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz-Mondercange, rue de l'Industrie.
H. R. Luxemburg B 19.423.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am fünfzehnten Juni.

Vor dem Unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

die Gesellschaft HENKEL KGaA, Kommanditgesellschaft auf Aktien deutschen Rechts, mit Sitz in Henkelstrasse 67, D-40191 Düsseldorf, Handelsregister AG Düsseldorf HRB 4.724,

als alleinige Inhaberin sämtlicher Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CHEMOLUX, S.à r.l., mit Sitz in Foetz-Mondercange, rue de l'Industrie, gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 19. Mai 1982, veröffentlicht im Mémorial C nr. 196 vom 17. August 1982, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes von und zu Luxemburg unter der Nummer 19.423,

hier vertreten durch Herrn Marc Kleyr, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

handelnd auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Düsseldorf am 31. Mai 1999,

welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, nachdem sie ne varietur von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar gegengezeichnet wurde.

Welche Komparentin, wie vorhin erwähnt, ersucht den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 2. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial C nr. 900 vom 12. Dezember 1998, verteilen sich die Anteile der Gesellschaft CHEMOLUX, S.à r.l. wie folgt:

1. WK PARTICIPATIONS S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in Foetz-Mondercange, zweitausendzweihundert Anteile 2.200 Anteile

2. HENKEL KGaA, Kommanditgesellschaft auf Aktien deutschen Rechts mit Sitz in Düsseldorf, Henkelstrasse 67, achthundert Anteile 800 Anteile

Total: dreitausend Anteile 3.000 Anteile

zu je 100.000.- (einhunderttausend) Luxemburger Franken, machend ein gesamtes Gesellschaftskapital von 300.000.000.- (dreihundert) Millionen Luxemburger Franken.

II. Laut Urkunde vom heutigen Tage, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, Nr. 326 seines Repertoires, wurde die Gesellschaft WK PARTICIPATIONS SA aufgelöst und hierdurch die 2.200 (zweitausendzweihundert) Anteile der Gesellschaft CHEMOLUX, S.à r.l. an die Gesellschaft HENKEL KGaA übertragen, welche dadurch zur alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CHEMOLUX, S.à r.l. wurde.

III. Die alleinige Gesellschafterin beschliesst alsdann Artikel 5 der Satzung abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 300 (dreihundert) Millionen Luxemburger Franken, eingeteilt in dreitausend (3.000) Anteile zu je einhunderttausend (100.000) Luxemburger Franken, voll eingezahlt.

Diese Anteile sind alle im Besitz von HENKEL KGaA, Kommanditgesellschaft auf Aktien deutschen Rechts, mit Sitz in Düsseldorf, Henkelstrasse 67.

Wenn und so lange wie ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Falle finden u.a. Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.»

IV. Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anfallen werden, wurden geschätzt auf LUF 40.000,-.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vertretung der Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Kleyr, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 117S, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

J. Delvaux.

(32822/208/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CLAIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.316.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 11 mai 1999

- Affectation du résultat au report à nouveau.

- Sont nommés administrateurs pour 6 ans Monsieur J.-R. Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur, Monsieur Frank Marquillie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 2, rue Guido Oppenheim, ROYAL 25 S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège à Luxembourg, Imacorp Business Centre, 25, boulevard Royal. Est nommé commissaire aux comptes, pour 6 ans, Madame Ghislaine Marquillie, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

J.-R. Marquillie R. Bonnet F. Marquillie
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32824/700/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 54.095.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 16. Februar 1999 in Luxemburg

- Die Herren Ernst Krehan, Rafik Fischer und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- Der Wirtschaftsprüfer, DELOITTE & TOUCHE S.A. (früher FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG), wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug
Für CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS
UMBRELLA FUND
KREDITRUST LUXEMBOURG
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32845/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COLBACH (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 48.569.

Les bilans au 31 décembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 57, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

(32826/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COLUGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.154.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour COLUGEST S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(32827/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CEF, COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 1.860.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour CEF, COMPAGNIE EUROPEENNE DE
FINANCEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric G. Baumann

(32828/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CEF, COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 1.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 1999, volume 517, fol. 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour CEF, COMPAGNIE EUROPEENNE DE
FINANCEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric G. Baumann

(32829/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COPARCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.914.

L'assemblée générale statutaire du 22 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Vincenzo Arnó en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999.

Pour COPARCO
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12. – Reçu 500 francs.

(32834/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.
Le Receveur (signé): J. Muller.

COPARCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.914.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour COPARCO

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(32835/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COMPAQ CAPITAL HOLDING LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 38, rue Ste Zithe.

R. C. Dublin B 272.505.

Acte constitutif publié à la page 21330 du Mémorial C 1998

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32830/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CONCORDE GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 50.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 16, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour CONCORDE GESTION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(32831/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CONGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 42.324.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 1999

Les associés de la société, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, décident à l'unanimité de désigner Monsieur Raymond Hickey gérant technique pour les branches Restauration et Débit de boissons.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32832/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EUROBC CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.134.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 1999 a décidé de répartir le bénéfice disponible de l'exercice clôturé au 31 décembre 1998 s'élevant à FRF 787.883,30 comme suit:

Dividende:	FRF 780.000,-, soit par action : FRF 1.560,-
Report:	FRF 7.883,30

Pour EUROBC CONSEIL

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32857/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COPACABANA DRINKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 75, Côte d'Eich.

Cession de parts sociales

Entre

Monsieur Francisco Jorge Moura Portugal, commerçant, demeurant à L-1723 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre-David Heldenstein, ci-après dénommé le cédant;

et

Monsieur Avelino Manuel Borges Matias, demeurant à L-1924 Luxembourg, 35, rue Emile Lavandier, ci-après dénommé le cessionnaire;

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire, qui accepte, la pleine propriété des (26) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune de la société à responsabilité limitée COPACABANA DRINKS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg 75, Côte d'Eich, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 1999.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant de deux cent soixante mille (260.000,-) francs, que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 16 février 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32833/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

DINIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4845 Rodange, 30, rue Joseph Philippart.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(32851/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COREMA & CADILLON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.555.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COREMA & CADILLON HOLDING S.A.

Signature

(32836/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COREMA & CADILLON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.555.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

COREMA & CADILLON HOLDING S.A.

Signature

(32837/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COREMA & CADILLON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.555.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

COREMA & CADILLON HOLDING S.A.

Signature

(32838/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COREMA & CADILLON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.555.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 1999.

COREMA & CADILLON HOLDING S.A.

Signature

(32839/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COREPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.272.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(32840/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COSMETICS INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.530.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

(32841/066/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COSMETICS INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.530.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 13 juillet 1999

Nonobstant la perte nette totale au 31 décembre 1998, dépassant 100% du capital social et conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la continuation des activités de la société.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32842/066/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.862.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 16 April 1999.

- the co-options of Messrs Kiyoshi Matsuba, Nagayoshi Miyata and Wataru Yamaguchi as Directors, resolved on 7 July 1998 are ratified.

- Messrs Kiyoshi Matsuba, Nagayoshi Miyata, Jean Hoss and Jean-Marie Barthel are reelected as Directors for the ensuing year.

- The resignation of Mr Wataru Yamaguchi as a Director is accepted and Mr Masami Tada is elected in his replacement for a term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2000.

Certified true extract

For DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG

R. Smetts

Fondé de pouvoir principal

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32847/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COSTA DEL SOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.085.

Acte constitutif publié à la page 20269 du Mémorial C, n° 423 du 4 août 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(32843/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

COSTA DEL SOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.085.

L'assemblée générale ordinaire de la société a décidé, en date du 4 février 1999:
- de transférer le siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert;
- de nommer Madame Marie-Hélène Claude et Monsieur Pascal Roumiguié, employés privés, demeurant au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1999 en remplacement de Monsieur Patrice Hamon-Chaffoteaux et Madame Claudine de Paepe.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32844/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

CREPUSCULE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1860 Luxembourg, 56, Grand-rue.

Cession de parts

Monsieur Philippe Bassa, indépendant, demeurant à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel, cède par les présentes à Madame Martine Pasche, indépendante, demeurant à L-1219 Luxembourg, 2, rue Beaumont, 200 parts sociales qu'il détient dans CREPUSCULE, S.à r.l., avec siège social à L-1860 Luxembourg, 56, Grand-rue, à leur valeur nominale, soit 200.000,- francs (deux mille francs).

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour accord rétroactif du 5 avril 1996
s. P. BASSA s. M. Pasche

Le montant de 200.000,- francs a d'ores et déjà été payé le 5 avril 1996, lors de la cession de 50 parts de CREPUSCULE, S.à r.l., au lieu des 250 parts convenues.

Madame Martine Pasche, prise en sa qualité de gérante de CREPUSCULE, S.à r.l., déclare moyennant signature des présentes que les formalités prévues par l'article 1690 du Code Civil à l'encontre de CREPUSCULE, S.à r.l., sont respectées.

M. Pasche

Pour copie conforme
Y. Hamilius, empêchée

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32846/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EUROPEAN & ASIAN FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.941.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 avril 1999 a décidé de répartir le bénéfice net de GBP 10,922.75 comme suit:

Réserve légale:	GBP	546.00
Report à nouveau:	GBP	10.376,75

Suite aux décisions de cette Assemblée, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- Jacques Elvinger, Elvinger, HOSS & PRUSSEN, Luxembourg
- Takanori Hiramoto, BARING ASSET MANAGEMENT (JAPAN) LTD., Tokyo
- Ronald Gordon Munro Watt, England

Pour EUROPEAN & ASIAN FUND MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32860/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**ABP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DAUPHIN THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**
Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un juin.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. - Monsieur Philippe Grava, demeurant à B-4680 Oupeye, 104, rue de Fexhe Slins, ici représenté par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant a Dahl, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mai 1999;
2. - La société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, ici représentée par Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant a Grevenmacher, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mai 1999. Les deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Monsieur Philippe Grava, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée DAUPHIN THREE, S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 21 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 326 du 26 juin 1997, Lesquels comparants requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Suivant cession sous seing privé signée à Luxembourg en date du 8 décembre 1997, la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a cédé ses cinq cents (500) parts sociales de la société DAUPHIN three, S.à r.l. à Monsieur Philippe Grava, demeurant à B-4680 Oupeye, 104, rue de Fexhe Slins. Une copie de la prédite cession de parts sociales, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de Monsieur Philippe Grava et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Ensuite, Monsieur Philippe Grava, préqualifié, agissant en sa qualité de seul associé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est acceptée la démission de Monsieur Marc Schintgen, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder comme gérant de la société avec effet au 22 avril 1999 et décharge lui est donnée de sa fonction.

Deuxième résolution

L'article 2 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet les travaux de nettoyage de toitures et de façades. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.
- réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales ainsi que toutes celles liées directement ou indirectement à son objet.
- avoir un établissement commercial ouvert au public.
- faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'échange. l'exploitation et la gestion d'immeubles ainsi que l'achat et la vente d'articles industriels.
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

La dénomination de la société est changée en ABP, S.à r.l.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), par l'émission de sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

Toutes les sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles sont souscrites par la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée sub 2.-).

Toutes les parts sociales nouvelles ont été libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Renonciation au droit de souscription préférentiel Monsieur Philippe Grava, préqualifié sub 1.-), déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel sur les sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles.

Cinquième résolution

La monnaie d'expression du capital social est changée de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

Après cette conversion, le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six mille neuf cent cinq euro (30.986,6905,- EUR).

Sixième résolution

Le capital social est augmenté d'un montant de treize virgule trois mille quatre-vingt-quinze euro (13,3095 EUR) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six mille neuf cent cinq euro (30.986,6905 EUR) à trente et un mille euro (31.000,- EUR) sans émission de parts sociales nouvelles.

Les treize virgule trois mille quatre-vingt-quinze euro (13,3095,- EUR) ont été libérés par un versement en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Septième résolution

Le siège social est transféré de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

Huitième résolution

La société ABP, S.à r.l., anciennement DAUPHIN THREE, S.à r.l., est transformée en une société anonyme, et ce avec effet à ce jour. Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des actions ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société à responsabilité limitée actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite.

Neuvième résolution

L'attribution de la valeur nominale aux actions est annulée et toutes les actions sont changées en «actions sans valeur nominale».

Dixième résolution

Suite à la transformation de la société ABP, S.à r.l. anciennement DAUPHIN THREE, S.à r.l., en une société anonyme, avec effet à ce jour, les statuts de la société sont établis comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ABP S.A. qui sera régie par les lois en vigueur et spécialement par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Wiltz.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet les travaux de nettoyage de toitures et de façades. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière,

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations,

- réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales ainsi que toutes celles liées directement ou indirectement à son objet,

- avoir un établissement commercial ouvert au public,

- faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'échange, l'exploitation et la gestion d'immeubles ainsi que l'achat et la vente d'articles industriels,

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même validité et efficacité que si elles ont été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, câble, télégramme, télécopie, télex ou tous moyens similaires de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature d'un administrateur-délégué. sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 9.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement, la première année sociale courra jusqu'au 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2000.
- 3) Par dérogation à l'article 10 des statuts, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) La société ALPHA MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, sept cent cinquante actions	750
2) Monsieur Philippe Grava, prénommé, cinq cents actions	500
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Assemblée générale extraordinaire Les actionnaires préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2005:

- a) Monsieur Philippe GRAVA, demeurant à B-4680 Oupeye, 104, rue de Fexhe Slins;
- b) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder;
- c) Madame Ingrid Hollants, administrateur de société, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 20, rue du Soleil.

II. - Le nombre des commissaires a été fixé à un (1).

A été appelée aux fonctions de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2005

La société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

III. - Le siège social est fixé à L-9514 Wiltz, 52. rue des Charretiers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à soixante mille francs luxembourgeois (60.000. -LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, T. Stockreiser, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 1999, vol. 415, fol. 98, case 3. – Reçu 7.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée aux parties sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juillet 1999.

A. Weber.

(32848/236/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

ABP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32849/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GLOBAL FUND SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 65.035.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 6. April 1999 in Luxemburg.

- die Herren Harald Wanke, Manfred Wiedemayr, Thomas Riess und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- der Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, Luxemburg wird für das neues Jahr neugewählt.

- der letzte Satz von Artikel 5 wird wie folgt umgeändert: «Das Mindestgesamtvermögen sämtlicher Teilfonds entspricht dem Gegenwert in Euro von LUF 50.000.000,-».

- der zweite Satz von Artikel 22 der Satzung wird wie folgt umgeändert: «Zur Bestimmung des gesamten Nettovermögens der Gesellschaft werden die Vermögenswerte der verschiedenen Teilfonds in Euro umgewandelt sofern sie nicht ohnehin auf Euro lauten».

Für beglaubigten Auszug
Für GLOBAL FUND SELECTION SICAV
KREDIETRUST LUXEMBURG
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32887/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

DECARENTA CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.687.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de leur réunion du 17 février 1999.

- Messieurs Luc Philips, Ignace Van Oortegem et Daniel Van Hove sont cooptés comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel, Daniel Couvreur et Wim Van Mulders, démissionnaires.
- Il sera proposé à l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1999, de ratifier ces cooptations.

Extrait des Résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1999.

- Les cooptations du 17 février 1999 de Messieurs Luc Philips, Ignace Van Oortegem et Daniel Van Hove comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel, Daniel Couvreur et Wim Van Mulders, démissionnaires sont ratifiées.

- La devise d'expression des comptes de la société devient l'Euro à partir du 1^{er} avril 1999 et il est procédé à une augmentation de capital suivant les modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, afin d'aboutir à un arrondi raisonnable:

L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur, dont 875 (huit cent soixante-quinze) actions sont munies de la marque littérale A, 100 (cent) de la marque littérale B et 25 (vingt-cinq) actions de la marque littérale C.»

Extraits certifiés sincères et conformes
Pour DECARENTA CONSEIL
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32850/526/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

DUCRINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.658.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUCRINVEST HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(32852/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

DUCRINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.658.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 février 1999

Troisième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1998 et du bilan au 30 septembre 1998, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à la moitié du capital, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide le maintien de l'activité sociale de la société.

DUCRINVEST HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32853/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EPICERIE OURIENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4261 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Neudorf.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(32856/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

ECU CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.688.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de leur réunion du 17 février 1999.

- Messieurs Luc Philips, Ignace Van Oortegem et Daniel Van Hove sont cooptés comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel, Daniel Couvreur et Wim Van Mulders, démissionnaires.
- Il sera proposé à l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 1999, de ratifier ces cooptations.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 1999.

- Les cooptations du 17 février 1999 de Messieurs Luc Philips, Ignace Van Oortegem et Daniel Van Hove comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel, Daniel Couvreur et Wim Van Mulders, démissionnaires sont ratifiées.

- La devise d'expression des comptes de la société devient l'Euro à partir du 1^{er} avril 1999 et il est procédé à une augmentation de capital suivant les modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, afin d'aboutir à un arrondi raisonnable:

L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur.»

Certifiés sincères et conformes
Pour ECU CONSEIL
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32854/526/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EDITIONS REVUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 24.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 16, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour EDITIONS REVUE S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(32855/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EURO-INVEST & TRADE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.114.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente sa démission comme Commissaire aux Comptes de la société EURO-INVEST & TRADE GROUP S.A., registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 55.114 avec effet du 1^{er} juillet 1999.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.
J.-H. Van Leuvenheim
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32858/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EUROPATOUR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.619.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour EUROPATOUR INVESTMENT
HOLDING S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(32859/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EUROPEAN MULTI INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.790.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 15 January 1999.

* the following dividends are declared:

- UK INDEX PLUS:	GBP 2,72 per share class A
- GERMANY INDEX PLUS:	EUR 0,75 per share class A
- SPAIN INDEX PLUS:	EUR 1.47 per share class A
- NETHERLANDS INDEX PLUS:	EUR 2.82 per share class A

these dividends are payable on or after 2 February 1999 to shareholders on record on 15 January 1999 against surrender of coupon nr 8 for UK INDEX PLUS, GERMANY INDEX PLUS, and SPAIN INDEX PLUS and coupon nr 6 for NETHERLANDS INDEX PLUS, ex-dividend date being 18 January 1999;

* Mr Hans-Dieter Runte and Mr Brian Williams have resigned as Directors of the Company.

* Mrs Rosario Martin Cabiedes, Mr Stefan Duchateau and Mr Didier Miqueu are re-elected as Directors of the SICAV, for a new term of three years ending at the Annual General Meeting of 2002 as well as PricewaterhouseCoopers (formerly COOPERS & LYBRAND) as Authorised Independent Auditor for a new term of three years ending at the Annual General Meeting of 2002.

Certified true extract
For EUROPEAN MULTI INDEX FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32861/526/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 33.912.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 mai 1999

Le conseil prend acte de la démission de Sir Michaël Butler de son mandat d'administrateur de la société EURO SYNERGIES FOUNDER S.A.

Luxembourg, le 1^{er} juin 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour EURO SYNERGIES FOUNDER S.A.
NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32862/066/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EUROTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.347.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue le 8 juillet 1999

- Le siège de la société est transféré au 33, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour extrait sincère et conforme
EUROTECHNIK S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32863/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

EDWARDS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 43.914.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 525, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Wiczoreck AJ Tummers
Administrateur Administrateur

(32864/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FERHEL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.660.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERHEL S.A. HOLDING

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(32865/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FERHEL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.660.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 février 1999

Troisième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1998 et du bilan au 30 septembre 1998, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à la moitié du capital, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide le maintien de l'activité sociale de la société.

FERHEL S.A. HOLDING

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32866/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FIDUCENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 525, fol. 61, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Bénéfice de l'exercice	LUF	2.956.655,-
- ./ Réserve légale	LUF	148.000,-
- Report à nouveau	LUF	2.808.655,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature

Un administrateur

(32867/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.734.

Décision prise par le Conseil d'Administration en date du 2 juillet 1999

Nomination de deux administrateurs-délégués.

Par décision du Conseil d'Administration, deux administrateurs-délégués ont été nommés avec effet immédiat à savoir:

- Monsieur Claude Steinmetz, Directeur, demeurant à L-1471 Luxembourg, 235, route d'Esch;
- Madame Annie Chevalier, Administrateur de sociétés, demeurant à F-55700 Stenay (France), rue des Hauts Remparts 2.

Les administrateurs-délégués préqualifiés pourront engager la société conformément aux dispositions prévues dans les statuts de la société anonyme FORUM INTERNATIONAL S.A., prédésignée.

Le Conseil d'Administration

A. Hoffmann A. Labbé C. Steinmetz A. Chevalier

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 1999, vol. 166, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32877/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.431.

Le bilan au 28 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

(32868/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.431.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 19 juin 1999

- Affectation du résultat au report à nouveau.
- Sont reconduits pour 6 ans dans leurs fonctions d'administrateur: Monsieur J.-R. Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur, Madame Marie-Christine Courau, administrateur de sociétés, demeurant à Neuilly-sur-Seine (France), 28, rue Pauline Borghèse, IMACORP S.A., société de droit luxembourgeois avec siège à Luxembourg, 25, boulevard Royal. Est reconduit pour 6 ans dans ses fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Frank Marquillie, demeurant à Luxembourg, 2, rue Guido Oppenheim.

Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur
J.-R. Marquillie F. Courau M.-C. Courau

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32869/700/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.431.

Réunion du Conseil d'Administration du 19 juin 1999

Le 19 juin 1999, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont décidé, à l'unanimité, ce qui suit:

- Sont nommés administrateurs-délégués avec tous pouvoirs pour engager la société sur leur seule signature individuelle Monsieur J.-R. Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur, Madame Marie-Christine Courau, administrateur de sociétés, demeurant à Neuilly-sur-Seine (France), 28, rue Pauline Borghèse.

Le Conseil d'Administration
J.-R. Marquillie M.-C. Coureau IMACORP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32870/700/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GROOVS & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.414.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

GROOVS & PARTNERS HOLDING S.A.
Signature

(32891/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GROOVS & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.414.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

GROOVS & PARTNERS HOLDING S.A.
Signature

(32892/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GROOVS & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.414.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

GROOVS & PARTNERS HOLDING S.A.

Signature

(32893/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GROOVS & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.414.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

GROOVS & PARTNERS HOLDING S.A.

Signature

(32894/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FINDICO CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.383.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de leur réunion du 17 février 1999

- Messieurs Luc Philips, Ignace Van Ortegem sont cooptés comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur, démissionnaires.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mars 1999, de ratifier ces cooptations.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mars 1999

- Les cooptations du 17 février 1999 de Messieurs Luc Philips et Ignace Van Ortegem comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur, démissionnaires, sont ratifiées.

- Monsieur Bernard M. Basecqz est nommé administrateur supplémentaire pour un mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2001.

- La devise d'expression des comptes de la société devient l'euro à partir du 1^{er} avril 1999 et il est procédé à une augmentation de capital suivant les modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, afin d'aboutir à un arrondi raisonnable:

L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur, dont 700 (sept cents) sont munies de la marque littérale A, 150 (cent cinquante) de la marque littérale B et 150 (cent cinquante) de la marque littérale C.»

Certifiés sincères et conformes

Pour FINDICO CONSEIL

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32871/526/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

G.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 39.176.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 8 juillet 1999

- Le siège de la société est transféré au 33, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour extrait sincère et conforme

G.R. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32888/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FORTIS LUXEMBOURG-IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.414.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société du 19 mars 1998

Le Conseil d'Administration de la société a accordé à Monsieur Pierre Pittois le pouvoir de signature B de règlement de sinistres, retenu lors du Conseil d'Administration du 10 octobre 1995, et ce non seulement en cas d'absence au siège social des personnes y autorisées actuellement.

Pour extrait conforme,
J. Hansoulle
Administrateur-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(32872/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FORTIS LUXEMBOURG-IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.414.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société du 26 novembre 1998

Le Conseil d'Administration de la société a accordé à Monsieur Pierre Pittois le pouvoir de signature A.

Pour extrait conforme,
J. Hansoulle
Administrateur-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(32873/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GESTEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 19, rue J.-P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 57.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 16, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

*Pour GESTEC LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.*

(32886/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FROIDCHAPELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.843.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(32878/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FROIDCHAPELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.843.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(32879/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

FROIDCHAPELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.843.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1999 que l'assemblée a décidé de nommer:

Administrateurs:

- Monsieur Marco Sterzi, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- Mademoiselle Gabriele Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32880/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GALEA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.112.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 525, fol. 61, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 86.240,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature
Un administrateur

(32881/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GALEA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.112.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 525, fol. 61, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 698.008,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature
Un administrateur

(32882/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GRANDROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.321.

—
Le bilan au 31 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour GRANDROS S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(32889/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GRANDROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.321.

L'assemblée générale statutaire du 4 décembre 1996 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Vincenzo Arnò en remplacement de Monsieur Roger Petry.
Luxembourg, le 1^{er} juin 1999.

Pour GRANDROS S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32890/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GALILEE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.888.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 12 mars 1999

- * La démission de Monsieur Jean-Noël Delbos comme Administrateur est acceptée.
- * Monsieur Jean-Claude Marchet est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Noël Delbos.
- * Monsieur Jean-Claude Marchet termine le mandat de son prédécesseur.
- * Il sera proposé à l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 1999 de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Claude Marchet.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 1999

- * La cooptation du 12 mars 1999 de Monsieur Jean-Claude Marchet comme Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Noël Delbos est ratifiée.
- * PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est nommée Réviseur d'Entreprises agréé, en remplacement de COOPERS & LYBRAND pour une durée d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.
- * Les articles 5, 30 et 31 des statuts sont modifiés pour leur donner la teneur suivante:
 - «**Art. 5. 4^{ième} phrase.** Le capital minimum de la Société est l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) et doit être atteint dans les six mois suivant l'agrément de la Société.»
 - «**Art. 30. 2^{ième} phrase.** Les comptes de la Société seront exprimés en Euro.»
 - «**Art. 31. 3^{ième} alinéa 2^{ième} phrase.** Le capital de la Société pourrait également être distribué, mais dans la limite du capital social minimum, à savoir l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois.»

Extraits certifiés sincères et conformes
Pour GALILEE FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32883/526/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HARTWAY & JONES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.947.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

HARTWAY & JONES HOLDING S.A.
Signature

(32899/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HARTWAY & JONES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.947.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

HARTWAY & JONES HOLDING S.A.
Signature

(32900/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HARTWAY & JONES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.947.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

HARTWAY & JONES HOLDING S.A.

Signature

(32901/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HARTWAY & JONES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.947.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

HARTWAY & JONES HOLDING S.A.

Signature

(32902/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GENERALE ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.079.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Alain Wicker, directeur général Asset Mgt, Bruxelles

Monsieur Jean Schouwens, directeur, Senningerberg

Monsieur Yves Wagner, directeur de banque, Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

COMPAGNIE DE REVISION, réviseur d'entreprises, Luxembourg

Fondés de Pouvoir:

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, Mondercange

Monsieur Gérard Birchen, gestionnaire patrimonial, Obercorn

avec pouvoir de signer, conjointement à deux, jusqu'à concurrence de LUF 500.000,- (ou contre-valeur en devises) sur les comptes bancaires de la société.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour GENERALE ADVISORY COMPANY

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32885/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

GUIDALPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.586.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 12 juillet 1999 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Librumont. Il terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32895/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HARMONIE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.235.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company HARMONIE S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg B number 68.235, incorporated under the denomination of HARMONIE GROUPE S.A., by deed of notary Jean Seckler, on the 30th of December 1998, published in the Mémorial C number 261, on the 15th of April 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of notary Jean Seckler on the 22nd of February 1999, on the 18th of March 1999, on the 29th April 1999, on the 4th June 1999, containing the changement of the denomination in HARMONIE S.A., not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at Junglinster.

The chairman appoints as secretary Miss Marie-Jeanne Leiten, private employee, residing at Godbrange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Brigitte Wahl-Schiltz, private employee, residing at Hunsdorf.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Waiving of the delays and formalities of the convocation.
2. Increase of the capital by the issue of 155.000 new shares with a nominal value of 10.- USD each.
3. Acceptation of the subscription of the totality of the new shares by the company BIOMERIEUX ALLIANCE S.A., and subsequently waiving of the preferential subscription rights.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting states that the shareholders have waived to the delays and formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting decide to increase the share capital by one million five hundred and fifty thousand US dollars (1,550,000.- USD) so as to raise it from its present amount of four million nine hundred and forty thousand US dollars (4,940,000.- USD) up to six million four hundred and ninety thousand US dollars (6,490,000.- USD) by the creation and the issuance of one hundred and fifty-five thousand (155,000) new shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and payment

The other former shareholders having waived their preferential subscription right, the one hundred and fifty-five thousand (155.000) new shares have been subscribed by the company BIOMERIEUX ALLIANCE S.A., having its registered office in F-69280 Marcy l'Etoile, Chemin de l'Orne,

here represented by Mr Christian Bühlmann, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxie signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The sum of one million five hundred and fifty thousand US dollars (1,550,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the corporation

HARMONIE S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5.- (first paragraph)**. The subscribed capital of the company is fixed at six million four hundred and ninety thousand US dollars (6,490,000.- USD) represented by six hundred and forty-nine thousand (649,000) shares of a par value of ten US dollars (10.- USD) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital is evaluated at fifty-nine million Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HARMONIE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg B numéro 68.235, constituée sous la dénomination de HARMONIE GROUPE S.A., suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 261 du 15 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Jean Seckler, en date du 22 février 1999, en date du 18 mars 1999, en date du 29 avril 1999, et en date du 4 juin 1999, contenant changement de la dénomination en HARMONIE S.A. non encore publiés au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation.
2. Augmentation de capital social par la création de 155.000 actions nouvelles de USD 10,- chacune.
3. Acceptation de la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société BIOMERIEUX ALLIANCE S.A. et par conséquent renonciation au droit de souscription préférentiel.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million cinq cent cinquante mille dollars US (1.550.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent quarante mille dollars US (4.940.000,- USD) à six millions quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars US (6.490.000,- USD), par la création et l'émission de cent cinquante-cinq mille (155.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Souscription et libération

Les anciens actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les cent cinquante-cinq mille (155.000) actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme BIOMERIEUX ALLIANCE S.A., avec siège social à F-69280 Marcy l'Etoile, Chemin de l'Orne, ici représentée par Monsieur Christian Bühlmann, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

La somme d'un million cinq cent cinquante mille dollars US (1.550.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société HARMONIE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la décision qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à six millions quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars US (6.490.000,- USD), représenté par six cent quarante-neuf mille (649.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à la somme de cinquante-neuf millions de francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, M.-J. Leiten, B. Schiltz, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 1999, vol. 506, fol. 69, case 1. – Reçu 590.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 1999.

J. Seckler.

(32896/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HARMONIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 1999.

J. Seckler.

(32897/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HARMONIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.235.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 25 juin 1999

Il résulte du procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration de la société HARMONIE S.A. tenue à Luxembourg, le 25 juin 1999, que:

- décision a été prise de nommer M. Christian Blanc comme Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué, avec effet à dater de la présente Assemblée, avec pouvoir de signature individuelle;
- décision a été prise de nommer Messieurs François Guinot et Nicolas Druz, aux postes de vice-président du Conseil d'Administration, sans qu'il en résulte des pouvoirs particuliers;
- décision a été prise de nommer Monsieur Gérard Matheis, demeurant 50, avenue du Grand-Duc Jean à L-8323 Olm, au poste d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525., fol. 58, case 7. – Reçu 590.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(32898/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HEDERA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.337.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 1999**Troisième résolution: Nominations statutaires*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises arrivant à expiration, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de la FIDUCIAIRE BILLON pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32903/689/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HE'ENALU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1239 Senningerberg, 4, rue Joseph Biwer.

DISSOLUTION

Extrait

Suivant l'acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 juin 1999, enregistré à Capellen, le 21 juin 1999, vol. 415 fol. 93 case 3, la société à responsabilité limitée HE'ENALU, S.à r.l., avec siège social à L-1239 Senningerberg, 4, rue Joseph Biwer, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 418 du 25 octobre 1994, requièrent le notaire d'acter:

a) que Madame Josiane Schmit, demeurant à L-1239 Senningerberg, 4, rue Joseph Biwer, Monsieur Philippe Potapenko, demeurant à F-69100 Villeurbanne, 63, rue Paul Verlaine, seuls associés, déclarent expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la société à responsabilité limitée HE'ENALU, S.à r.l., décharge pleine et entière étant accordée aux gérants de la société;

b) que Madame Josiane Schmit et Monsieur Philippe Potapenko, préqualifiés, déclarent en outre que la liquidation de la société HE'ENALU, S.à r.l. a été achevée et ils déclarent assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute;

c) que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant une durée de cinq années en la demeure de Madame Josiane Schmit à L-1239 Senningerberg, 4, rue Joseph Biwer.

Pour extrait
A. Weber

(32904/236/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HELENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.393.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour la société
HELENA S.A.
Signature

(32905/536/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HELENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.393.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour la société
HELENA S.A.
Signature

(32906/536/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HELENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.393.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13 janvier 1999

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société HELENA S.A. tenue à Luxembourg, le 13 janvier 1998, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation,
- les bilans au 31 décembre 1996, et au 31 décembre 1997, ont été approuvés,
- les pertes au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997 ont été reportées à l'exercice suivant,
- décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- le transfert de siège au 3, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg a été confirmé.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32907/536/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 37.600.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

(32908/066/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 37.600.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement, le 25 juin 1999

Ratification de la nomination de M. Patrick Laubry aux fonctions d'Administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32908/066/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.882.

L'assemblée générale statutaire du 17 juin 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Vincenzo Arnò en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999.

Pour HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32910/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.882.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(32911/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

INDUAIWA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.323.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour INDUAIWA A.G.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric G. Baumann

(32919/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

IBI FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.036.

Extract of the resolution taken at the Extraordinary General Meeting of 22 March, 1999.

- Dr Gigi Martinoli, managing Director, FIDUCIARIA GIARDINI S.p.A., Milano, is elected as additional Director.

Certified true extract

For IBI FUND

A. Schmit

Director

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32912/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

I.L.L., INFORMATIQUE LUXEMBOURG LABORATOIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - La société de droit de l'Île de Niue dénommée NOXAD INTERNATIONAL CORP. avec siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi/Niue constituée en vertu d'un acte reçu en date du 28 octobre 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 002357, représentée par:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;

b) et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 28 octobre 1997,

non présents, ici représentés par Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, directeur financier, demeurant à Dudelange,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Alofi en date du 28 octobre 1997,

dont une copie après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Observation est ici faite que Monsieur Jérôme Guez, prédit, non présent, est ici représenté par Monsieur Vincent Pouilley, ci-après nommé en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Luxembourg du 10 juin 1999,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée,

2.- et Monsieur Vincent Pouilley, employé, demeurant à Luxembourg,

actionnaires et propriétaires actuels, savoir:

a) la société de droit de l'Île de Niue dénommée NOMAD INTERNATIONAL CORP., prédite, de neuf cents actions au porteur (900) représentées par le certificat au porteur numéro 1;

b) et Monsieur Vincent Pouilley, prédit, de cent actions au porteur (100) représentées par le certificat au porteur numéro 2;

de la société anonyme INFORMATIQUE LUXEMBOURG LABORATOIRE S.A., en abrégé I.L.L. S.A. avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 décembre 1997, numéro 1.984 de son répertoire, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 162 du 18 mars 1998.

Les comparants sub-nommés 1.- et 2.- ont procédé à l'acte de cession d'actions au porteur, faisant l'objet des présentes.

A) Cession d'actions:

I. - La société de droit de l'Île de Niue dénommée NOMAD INTERNATIONAL CORP. représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle est actionnaire de la prédite société anonyme INFORMATIQUE LUXEMBOURG LABORATOIRE S.A., en abrégé I.L.L. S.A., au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), intégralement souscrit et libéré, à concurrence de neuf cents actions (900) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250.-) francs chacune, représentées par le certificat au porteur d'actions numéro 1.

II. - La société de droit de l'Île de Niue dénommée NOMAD INTERNATIONAL CORP., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A. avec siège social à L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour et avant les présentes, numéro de son répertoire, non encore formalisé, mais qui le sera avant ou en même temps que les présentes,

ici représentée par son administrateur-délégué, la prédite société anonyme de droit de l'Île de Niue dénommée NOMAD INTERNATIONAL CORP.

fonction à laquelle celle-ci a été nommée suivant le prédit acte constitutif de ce jour, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes, la société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué.

ici présente, ce acceptant les neuf cents actions (900) au porteur sur les neuf cents actions (900) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250.-) francs chacune, représentées par certificat au porteur d'actions numéro 1, lui appartenant dans la prédite société anonyme INFORMATIQUE LUXEMBOURG LABORATOIRE S.A., en abrégé I.L.L. S.A.

III. - La société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A. représentée comme indiqué ci-dessus, cessionnaire prénommée, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des actions cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elle est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

IV. - La prédite société anonyme de droit de l'île de Niue dénommée NOMAD INTERNATIONAL CORP., a remis à la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A. cessionnaire prénommée, par simple tradition, le certificat au porteur numéro 1. représentant neuf cents actions (900) au porteur, ce que la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A. cessionnaire prénommée, reconnaît expressément.

Prix de cession

La prédite cession sub A) a eu lieu moyennant le prix principal d'un million cent vingt-cinq mille francs (1.125.000.-), laquelle somme la prédite société anonyme de droit de l'île de Niue dénommée NOMAD INTERNATIONAL CORP., déclare et reconnaît avoir reçue en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, directement de la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A. cessionnaire prénommée, et elle lui en donne quittance, titre et décharge pour solde.

B) Cession d'actions

I. - Monsieur Vincent Pouilley, prédit, déclare qu'il est actionnaire de la prédite société anonyme INFORMATIQUE LUXEMBOURG LABORATOIRE S.A., en abrégé I.L.L. S.A., au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000.-), intégralement souscrit et libéré, à concurrence de cent actions (100) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250.-) francs chacune, représentées par le certificat au porteur d'actions numéro 2.

II. - Monsieur Vincent Pouilley, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à la prédite société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A.,

ici présente, ce acceptant les quatre-vingt-dix-neuf actions (99) au porteur sur les cent actions (100) au porteur de mille deux cent cinquante (1.250.-) francs chacune, lui appartenant dans la prédite société anonyme INFORMATIQUE LUXEMBOURG LABORATOIRE S.A., en abrégé I.L.L. S.A.

III. - La société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A. représentée comme indiqué ci-dessus, cessionnaire prénommée, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des actions cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elle est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

IV. - Le certificat au porteur numéro 2 représentant les cent (100) actions au porteur de mille deux cent cinquante francs (1.250.-) chacun a été annulé et il a été créé deux nouveaux certificats au porteur, savoir

- l'un de quatre-vingt-dix-neuf (99) actions de mille deux cent cinquante francs (1.250.-) chacune, portant le numéro 3,

- l'autre d'une (1) action de mille deux cent cinquante francs (1.250.-) portant le numéro 4.

V. - Monsieur Vincent Pouilley, prédit, a remis à la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A. cessionnaire prénommée, par simple tradition, le certificat au porteur numéro 3 représentant quatre-vingt-dix-neuf (99) actions au porteur,

ce que la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A. cessionnaire prénommée, reconnaît expressément.

Prix de cession

La prédite cession sub B) a eu lieu moyennant le prix principal de cent vingt-trois mille sept cent cinquante francs (123.750.-), laquelle somme Monsieur Vincent Pouilley, prédit, déclare et reconnaît avoir reçue en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, directement de la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A. cessionnaire prénommée, et il lui en donne quittance, titre et décharge pour solde.

Déclaration

Les comparants déclarent que la société anonyme INFORMATIQUE LUXEMBOURG LABORATOIRE S.A. n'est propriétaire d'aucun immeuble.

De tout ce qui précède, il y a lieu de modifier le paragraphe «souscription et libération» comme suit:

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A., prédite, quatre-vingt-dix-neuf actions	99 actions
2. - et Monsieur Vincent Pouilley, prédit, une action	1 action
Total: cent actions	100 actions

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, prédit, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. - Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Acceptation des démissions de deux administrateurs.
2. - Nomination de deux nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte à compter de ce jour les démissions de

- a) Monsieur Eric Von Ascheberg, employé privé, demeurant à Luxembourg,
 - b) et Monsieur Godefroy Giudicelli, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- de leur fonctions d'administrateurs et leur donne quitus, titre et décharge de leur gestion jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouveaux administrateurs:

- a) la société de droit de l'île de Niue dénommée NOMAD INTERNATIONAL CORP., prédite,
 - b) et la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A., en abrégé I.L.H. S.A.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2002.

Conseil d'Administration:

De tout ce qui précède, il résulte que le conseil d'administration est actuellement composé comme suit:

- a) Monsieur Vincent Pouilley, prédit, administrateur et administrateur-délégué,
 - b) la société de droit de l'île de Niue dénommée NOMAD INTERNATIONAL CORP., prédite, administrateur,
 - c) et la société anonyme holding INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A., en abrégé I.L.H. S.A., administrateur.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de quarante mille (40.000,-) francs.

Mention

Mention du présent acte de cession d'actions sera consenti partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Pouilley, J.-M. Detourbet, B. Siret, J.-P. Cambier, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 1999, vol. 850, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 1999.

N. Muller.

(32913/224/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

PLANUNGSGRUPPE A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.859.

La soussignée, SELINE FINANCE Ltd, ayant son siège social au 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, atteste par la présente qui suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 1999 donne sa démission comme Commissaire aux Comptes de la société PLANUNGSGRUPPE A.G., registre de commerce et de sociétés de Luxembourg, Section B Numéro 52.859 avec effet immédiat.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELINE FINANCE Ltd

J.M. van Leuvenheim

Director

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32973/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

ILLINOIS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ILLINOIS S.A., Société Anonyme).
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.921.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILLINOIS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 50.921,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 360 du 2 août 1995.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlange/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille actions (2.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme de participations financières en société holding; suppression dans les statuts de toute référence à la loi sur les sociétés de participations financières.

2) Modification de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

3) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme de participations financières en société holding et décide de supprimer dans les statuts toute référence à la loi sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article premier des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de:
ILLINOIS S.A., société anonyme holding.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.
Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1999, vol. 850, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 1999.

F. Kessler.

(32914/219/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**ILLINOIS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ILLINOIS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.921.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juin 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 1999.

F. Kessler.

(32915/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

J & H MARSH & Mc LENNAN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.129.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(32929/253/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.706.

Le bilan au 31 janvier 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

(32916/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.706.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 1999

- Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

- Sont à nouveau nommés administrateurs pour 6 ans Monsieur J.-R. Marquille, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur, Monsieur Arthur Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, rue des Roses, Monsieur René Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, rue de la Chapelle. Est nommé commissaire aux comptes, pour 6 ans Monsieur Frank Marquillie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, rue Guido Oppenheim.

J.-R. Marquillie

R. Bonnet

A. Bonnet

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32917/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.706.

Réunion du Conseil d'Administration du 11 mai 1999

Le 11 mai 1999, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont décidé, à l'unanimité, ce qui suit:

- Est nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société sur sa seule signature, Monsieur J.-R. Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

Le Conseil d'Administration

J.-R. Marquillie

R. Bonnet

A. Bonnet

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32918/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

INFOPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.
R. C. Luxembourg B 17.719.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(32920/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

INFOPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.
R. C. Luxembourg B 17.719.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} juin 1999 a renouvelé les mandats des administrateurs et du réviseur. Ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 63, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32921/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.,
INTERSPAR SOCIETE DE GESTION S.A.,
INTERSPAR MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Senningerberg, 6C, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 8.558.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den siebzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., INTERSPAR SOCIETE DE GESTION S.A., INTERSPAR MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Senningerberg, 6C, route de Trèves, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Robert Elter, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 14. August 1969, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 149 vom 9. September 1969 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 8.558. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 4. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 213, vom 27. März 1999.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Horst Schneider, Geschäftsführer, wohnhaft in Trier, welcher Herrn Patrick Weydert, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Katja Roth, Privatbeamtin, wohnhaft in Zemmer-Rodt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert beigegeben und mit derselben formalisiert.

II.- Da sämtliche siebenhundert (700) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von sieben Millionen Luxemburger Franken (7.000.000,- LUF) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Gesamtneufassung der Satzung.
2. Genehmigung der Geschäftsordnung für den Verwaltungsrat.
3. Erhöhung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von vier auf zehn und Neubesetzung des Verwaltungsrates.
4. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Satzung der Gesellschaft in ihrer Gesamtheit abzuändern und somit der neuen Gesellschaftssatzung folgenden Wortlaut zu geben:

I. Bezeichnung, Sitz, Dauer und Gegenstand

Art. 1. Bezeichnung.

Unter der Bezeichnung INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., INTERSPAR SOCIETE DE GESTION S.A., INTERSPAR MANAGEMENT COMPANY S.A. besteht eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg. Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates kann er jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern oder zu behindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 3. Gesellschaftsgegenstand.

Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und die Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegen. Die Gesellschaft wird Miteigentumsbescheinigungen an den Fondsvermögen ausstellen. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom 30. März 1988 bleiben.

Art. 4. Dauer.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

II. Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Kapital. Das Aktienkapital beträgt sieben Millionen Luxemburger Franken (7.000.000,- LUF) und ist eingeteilt in siebenhundert (700) Aktien zu je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF).

Die Aktien sind voll eingezahlt.

Art. 6. Aktien.

6.1 Aktienform

Die Aktien lauten auf den Namen und können nicht in Inhaberpapiere umgewandelt werden. Anstelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Das Eigentum an den Aktien wird durch die Eintragung in das Aktienregister nachgewiesen, das am Sitz der Gesellschaft geführt wird.

Bescheinigungen über die Eintragung im Aktienregister können den Aktionären erteilt werden.

6.2. Übertragung

Jeder Gesellschafter, der seine Aktien ganz oder teilweise übertragen will, muß diese zuvor den anderen Aktionären anbieten.

Der Aktionär, welcher sich zu einer Übertragung eines Teiles oder aller seiner Aktien entschließt, teilt diese Absicht dem Verwaltungsrat einschreibebrieflich mit.

Dieses Schreiben enthält die genauen Daten bezüglich der zu übertragenden Aktien, des Preises und der Identität des Kaufinteressenten sowie ein unwiderrufliches Kaufangebot an die anderen Aktionäre, welches während der hiernach beschriebenen Dauer aufrechterhalten werden muß.

Der Verwaltungsrat leitet dieses Angebot unverzüglich an die anderen Aktionäre weiter, spätestens jedoch fünfzehn Tage nach Erhalt des entsprechenden Einschreibebriefes.

Innerhalb dreißig Tagen nach dem Datum des Absendens der Mitteilung durch den Verwaltungsrat müssen die anderen Aktionäre einschreibebrieflich ihre Absicht erklären, von ihrem Vorkaufsrecht nach dem Verhältnis der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile Gebrauch zu machen, anderenfalls das Vorkaufsrecht hinfällig wird. Will ein Aktionär von dem Vorkaufsrecht keinen Gebrauch machen, so soll er dies möglichst frühzeitig, tunlichst eine Woche vor Fristablauf dem Verwaltungsrat einschreibebrieflich mitteilen. Soweit das Vorkaufsrecht von einem oder mehreren Aktionären nicht ausgeübt wird, wächst es den Aktionären zu, die von dem Recht Gebrauch machen, und zwar ebenfalls im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Anteile. Der Verwaltungsrat wird die übrigen Aktionäre, sofern dies angesichts der Zahl der Aktionäre noch durchführbar ist, über die Anwachsung der Vorkaufsrechte jeweils umgehend informieren.

Nach Ablauf dieser Frist teilt der Verwaltungsrat unverzüglich allen Aktionären das Ergebnis des Verfahrens mit. Falls kein Aktionär sein Vorkaufsrecht in Anspruch genommen hat, kann der übertragende Aktionär, ab Erhalt des Mitteilungsschreibens des Verwaltungsrates, gemäß den in dem Angebot enthaltenen Bedingungen, die Aktien veräußern.

Wird das Vorkaufsrecht ausgeübt, wird der Kaufpreis für den Erwerb der Aktien - mangels Einigung - von einem Sachverständigen festgesetzt, den die Parteien einvernehmlich genannt haben oder der, falls die Parteien sich nicht auf einen Sachverständigen einigen können, durch den Vorsitzenden des Bezirksgerichts Luxemburg ernannt wird.

Der Aktionär, der gemäß den obigen Bestimmungen Aktien eines anderen Aktionärs erwirbt, zahlt den Preis innerhalb einer Frist von dreißig Tagen nach Festlegung des Preises.

6.3. Stimmrecht

Jede Aktie hat ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Rechte aus einer Aktie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

III. Organe

Art. 7. Verwaltungsrat.

7.1. Zusammensetzung

Der Verwaltungsrat besteht aus drei oder mehr Mitgliedern; die genaue Zahl wird durch die Generalversammlung festgelegt, die die Mitglieder des Verwaltungsrates bestellt.

7.2. Amtszeit

Die Amtszeit der Mitglieder des Verwaltungsrates beginnt mit dem Ende derjenigen Generalversammlung, durch die sie gewählt wurden, und dauert bis zur Beendigung der Generalversammlung, die über die Entlastung für das vierte Geschäftsjahr nach dem Beginn der Amtszeit beschließt. Das Geschäftsjahr, in dem die Amtszeit beginnt, wird nicht mitgerechnet. Eine Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Mitglied des Verwaltungsrates vor Ablauf seiner Amtszeit aus dem Hauptamt aus, das für seine Wahl maßgebend war, so erlischt gleichzeitig seine Mitgliedschaft im Verwaltungsrat.

Jedes Mitglied kann sein Amt unter Einhaltung einer Frist von einem Monat durch schriftliche Kündigung gegenüber dem Vorsitzenden des Verwaltungsrates, der Vorsitzende durch Kündigung gegenüber dem Stellvertreter, niederlegen.

Scheidet ein Mitglied des Verwaltungsrates vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können - unbeschadet der Vorschrift des Artikels 7.1. der Satzung - die verbleibenden Mitglieder das freigewordene Amt vorläufig besetzen. Die endgültige Wahl erfolgt durch die Generalversammlung bei deren nächstem Zusammentreffen. Diese Ersatzwahl erfolgt nur für den Rest der Amtsdauer des ausgeschiedenen Mitgliedes.

7.3. Vergütung

Die Mitglieder des Verwaltungsrates können eine Vergütung erhalten.

7.4. Zuständigkeit

Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu führen und alle Geschäfte vorzunehmen, soweit sie nicht durch Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und ihnen im Rahmen seiner Befugnisse Aufgaben übertragen, und zwar mindestens einen Arbeitsausschuß (VR-Ausschuß).

Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit der täglichen Geschäftsführung und die Vertretung der Gesellschaft in diesem Rahmen, gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, an dritte Personen übertragen, die nicht Mitglied des Rates zu sein brauchen.

Zur rechtsverbindlichen Zeichnung für die Gesellschaft sind die Unterschriften zweier Verwaltungsratsmitglieder erforderlich.

Im täglichen Geschäftsverkehr kann die Zeichnung auch durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds und eines Bevollmächtigten oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Bevollmächtigter erfolgen.

Der Verwaltungsrat gibt sich, den von ihm gebildeten Ausschüssen und den mit der täglichen Geschäftsführung Bevollmächtigten (Geschäftsführung) jeweils eine Geschäftsordnung. Der Erlaß oder die Änderung der Geschäftsordnung für den Verwaltungsrat bedarf der Zustimmung der Generalversammlung.

7.5. Sitzungen

Der Verwaltungsrat hat, so oft es die Belange der Gesellschaft erfordern, zusammenzutreten.

Er wählt aus seiner Mitte für die Dauer seiner Amtszeit einen Vorsitzenden sowie einen Stellvertreter.

Die Einberufung des Verwaltungsrates erfolgt durch den Vorsitzenden und im Falle seiner Verhinderung durch den stellvertretenden Vorsitzenden unter Bekanntgabe der Tagesordnung.

Der Verwaltungsrat ist auch einzuberufen, wenn es mindestens zwei Mitglieder des Verwaltungsrates unter Angabe des Verhandlungsgegenstandes beantragen.

Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen sollen die Sitzungen des Verwaltungsrates mindestens fünf Tage vorher angekündigt werden.

Eine Ankündigung kann unterbleiben, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder zustimmen. Mit der Ankündigung sind die Verhandlungsgegenstände bekanntzumachen.

Die Leitung der Verwaltungsratsitzungen obliegt dem Vorsitzenden, bei seiner Verhinderung dem stellvertretenden Vorsitzenden, oder bei dessen Verhinderung dem ältesten anwesenden Verwaltungsratsmitglied.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einberufung zu bestimmenden Ort statt.

7.6. Vertretung

Jedes Mitglied kann sich bei der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten lassen, das sein Stimmrecht im Namen und unter der Verantwortlichkeit des Vollmachtgebers ausübt. Die Vertretung von mehreren Mitgliedern durch ein anderes Mitglied ist erlaubt, insofern mindestens zwei Mitglieder der Sitzung persönlich beiwohnen. Die Vollmacht kann durch privatschriftliche Urkunde, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm erteilt werden.

7.7. Beschlußfähigkeit

Der Verwaltungsrat ist beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder gemäß Ziffer 7.1. anwesend oder vertreten ist.

Wird die erforderliche Anzahl nicht erreicht, so erfolgt eine erneute Einberufung gemäß Ziffer 7.5., in welcher ausdrücklich auf den Umstand hingewiesen wird, daß die Beschlußfähigkeit bei der vorhergehenden Sitzung nicht erreicht wurde. Die anschließende Ratssitzung ist beschlußfähig, wenn mindestens zwei Mitglieder anwesend sind.

7.8. Beschlußfassung

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und der vertretenen Mitglieder gefaßt, soweit die zu erlassende Geschäftsordnung des Verwaltungsrates nichts anderes bestimmt. Bei besonderer Dringlichkeit kann auch über nicht in der Tagesordnung angekündigte Gegenstände verhandelt oder entschieden werden.

7.9. Umlaufbeschlüsse

Im Bedarfsfall und unter Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch durch Brief, Fernschreiben, Telekopierer oder Telegramm gefaßt werden. In dem Rundschreiben, wodurch hierzu aufgefordert wird, ist ein Termin anzugeben, welcher zugleich für den Einspruch gegen dieses Verfahren und für die Stimmabgabe gilt. Wenn kein Einspruch gegen dieses Verfahren erfolgt, gilt dies als Einverständnis. Verzicht auf die Stimmabgabe gilt als Stimmenthaltung.

Fernschreiben, Fernkopien und Telegramme müssen nachträglich vom Mitglied schriftlich bestätigt werden, wenn sie nicht in banküblicher Weise verschlüsselt sind.

7.10. Protokolle

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind durch Protokolle zu beurkunden, die vom Vorsitzenden und dem von ihm benannten Protokollführer zu unterzeichnen sind.

7.11. Zwischendividenden

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des externen Abschlußprüfers der Gesellschaft auszuzahlen.

Art. 8. Generalversammlung.

8.1. Zusammensetzung

Zur Teilnahme an der Generalversammlung ist jeder Aktionär berechtigt, wobei sich letztere durch eine natürliche Person mit entsprechender Vollmacht vertreten lassen können.

8.2. Zuständigkeit

Die Generalversammlung der Aktionäre nimmt die ihr von Gesetzes wegen und in dieser Satzung zuerkannten Aufgaben wahr. Sie beschließt insbesondere über

- den Erlaß und die Änderung der Satzung,
- die Veränderung des Stammkapitals,
- die Bestellung und den Widerruf der Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Festsetzung ihrer Vergütung,
- Zustimmung zum Erlaß und zur Änderung der Geschäftsordnung für den Verwaltungsrat,
- die Genehmigung der jährlichen Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung,
- die Verwendung des Jahresergebnisses,
- die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates,
- die Auflösung der Gesellschaft,
- die Bestellung und Entlastung der Rechnungsprüfer.

8.3. Ordentliche Generalversammlung

Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde jeweils um zwölf Uhr am ersten Bankarbeitstag im Mai statt.

8.4. Einberufung

Die Einberufungen der Generalversammlungen erfolgen gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so kann auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden.

8.5. Leitung

Die Generalversammlung wird vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates, im Falle seiner Verhinderung, von dem stellvertretenden Vorsitzenden oder einem sonstigen Mitglied des Verwaltungsrates geleitet.

8.6. Beschlußfassung

Beschlüsse in der Generalversammlung werden, soweit im Gesetz nichts anderes vorgegeben ist, mit einfacher Stimmenmehrheit gefaßt.

IV. Geschäftsjahr, Jahresabschluss, Überwachung, Abwicklung

Art. 9. Geschäftsjahr und Jahresabschluss.

9.1. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

9.2. Jahresabschluß

Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres den Jahresabschluß nebst Anhang sowie den Lagebericht auf.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den Rechnungsprüfern vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Die ordentliche Generalversammlung entscheidet über den nicht zur Bildung der gesetzlichen Rücklage benötigten Betrag des jährlichen Reingewinns.

Der Gewinn der Gesellschaft errechnet sich aus der Bilanz nach Abzug der Generalunkosten, der notwendigen Abschreibungen und der erforderlichen Rückstellungen.

Fünf Prozent (5 %) des auf diese Weise errechneten Reingewinns sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, bis dieser zehn Prozent (10 %) des nominellen Aktienkapitals erreicht hat.

Über den Saldo verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Art. 10. Überwachung.

Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Generalversammlung bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.

Die Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Sie dürfen an Ort und Stelle Einsicht nehmen in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Schriftstücke der Gesellschaft.

Sie berichten der Generalversammlung über das Ergebnis ihrer Prüfung und unterbreiten nach ihrer Ansicht geeignete Vorschläge. Sie haben ferner mitzuteilen, auf welche Weise sie das Inventar der Gesellschaft geprüft haben.

Die ordentliche Generalversammlung bestellt die Rechnungsprüfer für die Dauer eines Jahres. Die Amtszeit beginnt mit dem Ende der Generalversammlung, die sie bestellt, und endet am Schluß der nächsten ordentlichen Generalversammlung.

Die Wiederwahl der Rechnungsprüfer ist zulässig. Sie können jederzeit durch die Generalversammlung ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

Art. 11. Auflösung und Abwicklung.

Die Gesellschaft kann durch Beschlüsse der Generalversammlung aufgelöst werden, welche unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden müssen wie bei Satzungsänderungen. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen, ernannt werden. Das nach Begleichung aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Restvermögen wird unter die Aktionäre entsprechend ihrem Anteil verteilt.

Art. 12. Allgemeine Bestimmung.

Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und des Gesetzes vom 30. März 1988 betreffend die Organismen für gemeinsame Anlagen einschließlich der Änderungsgesetze verwiesen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung genehmigt, gemäss Artikel 8.2. der Satzung der Gesellschaft, die Geschäftsordnung für den Verwaltungsrat, in der Fassung vom 17. Juni 1999.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von vier (4) auf zehn (10) zu erhöhen und den Verwaltungsrat wie folgt neu zu besetzen:

- a) Herr Stefan Bichsel, Delegierter des Verwaltungsrates der SWISSCA HOLDING AG, Bern,
- b) Frau Andrea Binkowski, Vorsitzende des Vorstandes der SPARKASSE MECKLENBURG-STRELITZ, Neustrelitz,
- c) Herr Martin Haf, Vorsitzender des Vorstandes der SPARKASSE OSTALLGÄU, Marktoberdorf,
- d) Herr Lothar Heinemann, Vorsitzender des Vorstandes der STADTSPARKASSE SOLINGEN, Solingen,
- e) Herr Dirk Köhler, Vorsitzender des Vorstandes der SPARKASSE UELZEN, Uelzen,
- f) Herr Jörg-Peter Luhmann, Vorsitzender des Vorstandes der DEKA INVESTMENT MANAGEMENT, GmbH, Frankfurt am Main,
- g) Herr Bernd-Peter Morgenroth, Mitglied des Vorstandes der LANDESBANK BERLIN -GIROZENTRALE-, Berlin,
- h) Herr Alois Paus, Vorsitzender des Vorstandes der SPARKASSE VREDEN, Vreden,
- i) Herr Manfred Zass, Mitglied des Vorstandes der DGZ DEKABANK DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Frankfurt am Main,
- j) Herr Horst Zirener, Vorsitzender des Vorstandes der DEKA DEUTSCHE KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH, Frankfurt am Main.

Die Ernennung der erwähnten Personen erfolgt vorbehaltlich der endgültigen Zustimmung der Luxemburger Bankenaufsichtsbehörde.

Die erteilten Mandate beginnen am 1. Juli 1999 und enden nach der jährlichen ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004, unbeschadet der unter Punkt 7.2. der Satzung beschlossenen Mandatsdauer.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Schneider, P. Weydert, K. Roth, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 117S, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Juli 1999.

P. Frieders.

(32922/212/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.,
INTERSPAR SOCIETE DE GESTION S.A.,
INTERSPAR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 8.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

P. Frieders.

(32923/212/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.049.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 mars 1999 a décidé de répartir le bénéfice net de USD 20,324.00 comme suit:

Réserve légale:	USD	1,016.00
Report à nouveau:	USD	19,308.00

Suite aux décisions de cette Assemblée du 5 mars 1999, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- Eimear Cowhey, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, Dublin
- Shane P. Curran, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LTD., Dublin
- Jacques Elvinger, ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, Luxembourg
- Michel Lentz, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg
- Anthony A. Myers, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LTD., Dublin

Pour INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32924/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**IVORY INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. V.M. ASSURANCES S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.661.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(32927/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

**IVORY INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. V.M. ASSURANCES S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.661.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(32928/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.662.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 avril 1999, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- Eimear Cowhey, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, Dublin
- Shane P. Curran, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LTD., Dublin
- Jacques Elvinger, ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, Luxembourg
- Michel Lentz, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg
- Anthony A. Myers, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LTD., Dublin

Pour INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32925/006/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

ISAVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.832.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour ISAVAR S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric G. Baumann

(32926/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.

KBC INSTITUTIONAL CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.266.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 22 janvier 1999

- Les démissions du 4 janvier 1999 de Monsieur Daniel Couvreur en qualité d'Administrateur et de Monsieur Jan Vanhevel en qualité de membre et Président du conseil d'administration sont acceptées.
- Monsieur Lue Philips est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Jan Vanhevel et est nommé Président du conseil d'administration
- Monsieur Ignace Van Oortegem est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Couvreur.
- Les cooptations de Messieurs Luc Philips et Ignace Van Oortegem en qualité d'Administrateur seront soumises à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires pour ratification.
- Messieurs Luc Philips et Ignace Van Oortegem terminent le mandat de leur prédécesseur.

Extrait certifié conforme à l'original
Pour KBC INSTITUTIONAL CASH
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32932/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1999.